

en bref

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Retrouvez-nous sur : facebook.com/62agauche

Retrouvez les décisions et les votes des élus
du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

**LA COMMISSION
PERMANENTE DU
27 MAI 2024**

Nos élus ont décidé et voté pour

SOLIDARITE AVEC LES TERRI- TOIRES ET LA POPULATION

Accompagner les projets des communes dans les quartiers prioritaires

Lancement de l'appel à projets 2024 ayant pour vocation d'accompagner les communes dans leurs opérations à destination des écoles maternelles et primaires, les établissements d'accueil de jeunes enfants, les centres sociaux et espaces de vie sociale, les maisons de quartiers et maisons des jeunes dont la commune est propriétaire, ainsi que des projets de design actif situés en Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) ou dans un rayon de 500 mètres autour de ce quartier.

Le calcul du montant maximum de subvention par commune s'appuie sur le nombre d'habitants de la commune résidant dans le quartier prioritaire. L'aide du Département peut atteindre jusqu'à 80% du montant HT des travaux réalisés, dans la limite du montant maximum attribué pour chaque commune.

54 communes concernées : Achicourt, Aire-sur-la-Lys, Angres, Arques, Arras, Auchel, Avion, Barlin, Berck-sur-Mer, Béthune, Beuvry, Billy-Montigny, Boulogne-sur-Mer, Bruay-la-Buissière, Bully-les-Mines, Burbure, Calais, Calonne-Ricouart, Carvin, Cauchy-à-la-Tour, Courcelles-lès-Lens, Courrières, Divion, Douvrin, Étaples, Évin-Malmaison, Fouquières-lès-Lens, Grenay, Haillicourt, Haisnes, Harnes, Hénin-Beaumont, Hersin-Coupigny, Houdain, Hulluch, Labourse, Le Portel, Lens, Libercourt, Liévin, Lillers, Loison-sous-Lens, Longuenesse, Loos-en-Gohelle, Marles-les-Mines, Marquise, Mazingarbe, Méricourt, Montigny-en-Gohelle, Nœux-les-Mines, Noyelles-sous-Lens, Outreau, Rouvroy, Sains-en-Gohelle, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Martin-Boulogne, Saint-Nicolas, Saint-Omer, Sallaumines, Vendin-le-Vieil, Verquin, Wingles.

Être aux côtés des familles impactées par les inonda- tions

En complément des crédits exceptionnellement affectés pour réparer en urgence la voirie départementale, le Département est également intervenu de plusieurs manières :

- La création d'un fonds d'urgence de 10M€ en fonctionnement et en investissement, à destination des foyers sinistrés et des communes.
- La prise en charge des franchises d'assurances à hauteur de 380 € pour les ménages sinistrés.
- Une aide aux personnes accueillies ou suivies en établissements sociaux et médico-sociaux.
- Une aide financière de 400 € pour les familles sinistrées connaissant une situation sociale particulièrement dégradée, en grandes difficultés financières et sociales et en habitat précaire. Soutien rendu possible par la solidarité et les dons de communes et Départements.

Il est décidé de compléter ces aides par un nouveau dispositif assuré de 3 manières :

- Un fonds d'aide financière ex- ceptionnelle

Aide financière exceptionnelle versée par EDF visant à soutenir les ménages sinistrés qui se trouvent ou se sont trouvés dans l'obligation de sécher, d'aérer et de déshumidifier leur logement, en partenariat avec le Département et la Fédération Départementale de l'Énergie (FDE). Destinée aux foyers sinistrés en difficulté financière, selon critères, pour honorer leurs factures d'énergie.

Les demandes d'aide seront sélectionnées par l'échelon communal, le CCAS ou par une Maison du Département Solidarité. Le paiement de l'aide sera effectué par la Caisse d'Allocation Familiale du Pas-de-Calais pour le compte du département. Aide forfaitaire de 400 € versée sur le compte du fournisseur d'énergie.

- Une contribution d'EDF au Fonds de Solidarité Logement

300 000 € dédiés aux actions curatives, pour les aides au paiement des factures d'énergie et 200 000 € pour les actions préventives.

- Un partenariat entre le Dépar- tement, la FDE, EDF et Engie

Permettant aux habitants rencontrant des difficultés avec leurs factures d'électricité du fait des inondations de bénéficier de protections spécifiques tels que le rétablissement de l'électricité, la non limitation de puissance électrique, de bénéficier de plans d'apurement souples et adaptés, de mieux connaître les différents dispositifs et procédures d'aide en matière d'énergie...

AUTONOMIE

Favoriser les solutions d'habitat pour les per- sonnes âgées ou handica- pées en perte d'autonomie

- 50 000 € attribués pour la réalisation de 11 cuisines adaptées et un chemin lumineux à la MARPA Résidence Les Bleuets à Richebourg.

En complément des subventions attribués par la CARSAT :

- 12 918 € du Département pour la rénovation de 10 logements et l'ascenseur Résidence Autonomie (RA) Les Roses à Auchel.
- 23 828 € pour l'aménagement de 5 studios RA Les Trèfles à Barlin
- 11 176 € pour la réhabilitation de la toiture RA M. Debout à Bully-les-Mines
- 21 452 € pour la réfection de 25 appartements RA d'Isbergues
- 39 981 € pour la réfection de 26 salles de bain RA d'Isbergues
- 4 271 € pour la rénovation de la cuisine

de la RA de Lapugnoy

- 14 855 € pour l'amélioration du cadre de vie RA Résidence du Parc à Lapugnoy
- 63 979 € pour le remplacement de menuiseries RA J. Moulin à Lens
- 15 750 € pour les sanitaires et les espaces verts RA H. Hotte à Méricourt
- 39 869 € pour des travaux extérieurs RA H. Hotte à Méricourt

ACTION SOCIALE

Vivre chez soi en toute sérénité

Le Département du Pas-de-Calais a confié à GTS Téléassistance, par une convention de délégation de service public, la gestion de son service départemental de téléassistance. Délai supplémentaire accordé jusqu'au 31 août 2024 pour le renouvellement de la convention.

L'accompagnement des aidants proches est devenu un enjeu de santé publique majeur.

Montreuillois -Ternois

La Maison de l'Autonomie du Montreuillois a souhaité prendre une part active à la manifestation organisée par le « Campus Agro environnemental » du lycée de Radinghem les 22 et 23 mars 2024 destinée notamment à sensibiliser et informer les jeunes et les professionnels du territoire sur les métiers de l'autonomie et sur l'aide aux aidants. Le coût total de la manifestation sur les 2 jours s'élève à 5 000 €. Le Département participera à hauteur de 1 500 € pour l'organisation d'une manifestation destinée notamment à sensibiliser et informer les jeunes et les professionnels du territoire sur les métiers de l'autonomie et sur l'aide aux aidants.

Pour connaître ses droits et obligations et être aidé dans ses démarches

L'accès au droit est un principe fondamental de la citoyenneté et condition de l'égalité de tous devant la loi. L'accès au droit, promu par la loi du 10 juillet 1991, reconnaît à toute personne le droit de bénéficier d'une information générale sur ses droits, d'une aide dans l'accomplissement de toute démarche et de bénéficier de consultations gratuites. Le Département, chef de file des politiques

de solidarités humaines, est attentif à la vitalité et au dynamisme de la vie associative sur l'ensemble de son territoire et agit via une politique volontariste en favorisant son développement. Depuis de nombreuses années, il accompagne à ce titre financièrement les actions d'intérêt général menées par diverses structures intervenant dans le champ des politiques sociales.

Il est décidé d'accompagner :

- le CDAD à hauteur de 22 500€ ;
- France Victimes 62 à hauteur de 25 000€ ;
- Fiertés Pas-de-Calais à hauteur de 40 000€.

Agir en faveur de toutes personnes en situation de vulnérabilité

Le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations agit en faveur de toutes personnes en situation de vulnérabilité. Il promeut la continuité des parcours de vie, favorise le décroisement des secteurs et valorise les logiques d'actions et les ressources des territoires. Le présent rapport a donc pour objet de valider l'avenant relatif à l'organisation d'une journée départementale sur le thème suivant : « comment construire ensemble l'offre de service de demain » et au versement d'une participation financière départementale.

Cette journée sera l'occasion de mettre en valeur le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 « Vivre en autonomie dans un département inclusif » voté au Conseil Départemental du 04 décembre 2023. Le coût lié à l'organisation de cette journée s'élève 20 000 €.

ENFANCE FAMILLE

Un Ehpad va accueillir une microcrèche pour l'intergénérationnalité

L'association La Vie Active a sollicité une aide financière à l'investissement pour le projet d'une micro-crèche de 12 places rattachée au complexe du Bon Air de Marles-les-Mines (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et résidence autonomie) située au 401 rue du Sirocco. Les travaux consistent à réhabiliter 2 ailes désaffectées du foyer logement appartenant à l'EHPAD. Une aile sera aménagée en logements, la seconde aile accueillera la micro-crèche. La capacité d'accueil est de 12 enfants, âgés de 3 mois à 6 ans en accueil régulier, occasionnel et

d'urgence. Ces accueils sont accessibles à tous les enfants, et notamment aux enfants porteurs de handicap et aux enfants issus de familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle. Attribution d'une aide départementale à l'association La Vie Active, à hauteur de 19 200 € pour 12 places.

Soutenir la parentalité

Les Maisons du Département Solidarités (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité. Le projet s'adressera aux habitants des communes participantes et adhérentes à Vacances Ouvertes, entre 8 000 et 12 000 personnes, majoritairement des familles. L'implication des familles sera forte à la fois sur les questions de montage de leur budget vacances (travail sur l'épargne et actions d'autofinancement), mais aussi sur le choix de leur destination. Les séjours se dérouleront de juin à décembre 2024, partout en France. Pour ce projet, une participation de 150 000 € est sollicitée pour l'année 2024. En compensation de cette dépense, le Département recevra une recette de l'Etat de 75 000 €, au titre des montants contractualisés Pacte des solidarités et France Travail. Cette recette est déjà inscrite au budget départemental. Pour les 6 autres projets, un financement auprès du Département dans le cadre du Pacte des solidarités humaines est sollicité à hauteur de 26 100 euros au titre de l'année 2024.

Boulonnais :

- Sorties familles Mairie de Boulogne-sur-Mer 5 000 €
- Actions de soutien aux familles Centre socioculturel Audrey Bartier de Wimereux 5 000 €

Calaisis :

- Transition vers un quartier qui se re-nature Association Matisse de Calais 5 000 €

Lens-Hénin :

- 10 000 départs en vacances Association Vacances Ouvertes 150 000 €
- Vacances familiales collectives Mairie de Méricourt 2 000 €

Montreuillois/Ternois :

- Journée festive des services et des associations à Saint Pol-sur-Ternoise Communauté de communes du Ternois 1 100€
- Accompagnement et soutien à la parentalité : programme pas-à-pas parents extras, 8 000 €.

EMPLOI

Accompagner les bénéficiaires du RSA et les jeunes sans diplôme pour accéder à l'emploi

10,62 millions € attribués aux partenaires pour le financement de postes en insertion et le développement d'opérations d'accompagnement à l'emploi.

Territoire de l'Arrogeois : Artois Technique Service, Assoc Interm Domicile Serv Immercurien, Achicourt Dainville Services, Association Multiservices à Domicile, Artois Technique Services, EVE, 4AJ, BRIF, le Coin Familial, Les Restaurants du Cœur, Artois Insertion Ressourcerie, Regain, Demain, AFP2I, FJEP.

Territoire de l'Artois : ASS RELAIS EMPLOI A.L.F.A (REALFA), le relai vervellois, Tremplin Travail Solidarité, Noeux Environnement, Habitat Insertion, REAGIR, AVIEE, Chemin vers l'emploi, Passeport forma, MJEP, PBI, AFP2I

Territoire de l'Audomarois : Bassin Audomarois Services Emploi, Association cantonale tout Emploi, APARDE, Solidarité Travail, Recup'aire, D multiples, AUDOTRI, SM ENDEN 62, APRT, Mahra-le-toit, Maison de la diversité, Community, Défi mobilité, MIPE

Territoire du Boulonnais : Espoir Littoral Services, Interm'aides, Travail Partage 62, CABESI, AAEPM, Rivage Propre, Recup'tri, Panier de la mer, Ceactif, ACTI-SHOP, Tous parrains, BELLIDEE, Amie du boulonnais, Cap'mobil,

Territoire du Calais : Travail Services, Chenelet, Régis de quartier de Calais, Environnement et Solidarité, Soleil, OPUR, Opale Tour, FACE VALO, ADLC, Les anges jardins, Partenaire Insertion Formation, Mahra-le-Toit, La fabrique Défi, ABFC.

Territoire d'Hénin-Carvin : SAPIH Insertion, Intermédiaire Aide et Assistance Courrieroise, Dynamique Insertion Emploi, Impulsion Régie de Quartier, AFEJI, PLIE Lens-Liévin Hénin-Carvin

Territoire de Lens-Liévin : Partenaires Action, APSA Coup d'main, Relais Travail, SAPI, Main Forte, Activ'cités, Gohelle environnement, 3ID, El foud, VESTALI, APSA, Recup4tri, commune de Méricourt, CCAS Mazingarbe, LEREBOND, CCAS Annay, PAGE, CCAS Point à Vendin, CCAS Hulluch, SIVOM Wingles, ASSIFEP, AFCI, PLIE Lens-Liévin

Territoire du Montreuillois : Inter-relais, Espoir Hucqueliens, Relais Emploi Solidarité, Association Intermédiaire

AGIR, ALPHA, il était deux fois, MAS, au fil des ressources, EUREKA, Campagnes services, CIPRES, Maison Accueil Solidarité, ACCESS AUTO62, ALPHA TRANSPORT, AIFOR, ADEFI

Territoire du Ternois : Abbaye de Belval, Ailes, ATRE, K D BRA, ADEFI, AFP2I.

Tous les territoires : COORACE, IRIAE, la cravate solidaire, ELFE Formation, MDPH, Maison de l'Emploi LL/HC

Bilan départemental 2023 :

* 26 Associations Intermédiaires (AI) accompagnées, 527 postes en insertion financés, plus de 1 000 bénéficiaires concernés avec 300 sorties dynamiques (Emplois durables, Emplois de Transition, sorties positives)

* 18 Entreprises d'Insertion (EI) accompagnées, 167 postes en insertion financés, plus de 210 bénéficiaires concernés, au moins 30 sorties dynamiques.

* 49 ateliers et Chantiers d'Insertion accompagnés, 1402 postes en insertion financés, plus de 2 100 bénéficiaires concernés, près de 600 sorties dynamiques.

* 1912 personnes accompagnées spécifiquement vers l'emploi

* 434 personnes très éloignées de l'emploi remobilisées

* 1 179 personnes accompagnées spécifiquement sur des problématiques de mobilité

* 495 bénéficiaires de la RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur handicapé), majoritairement bénéficiaires du RSA, spécifiquement accompagnés.

* 318 parcours préparatoires de formation mis en place dans les secteurs de l'aide à domicile, le bâtiment et travaux publics, le transport, la logistique, l'industrie et la restauration. 75% de sorties positives par un accès à la formation qualifiante voire à l'emploi direct.

* 146 personnes bénéficiaires d'une Evaluation des compétences en vue d'une insertion dans les métiers du second oeuvre du bâtiment (en lien avec les chantiers de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier et le Canal Seine Nord Europe).

* 42 salariés en CDI, 12 en CDD et 6 en Contrat de professionnalisation bénéficiaires d'un accompagnement sur mesure pour lever les freins périphériques à l'emploi.

* 183 711 heures d'insertion par 392 participants bénéficiant d'un contrat de travail dans le cadre des rénovations des cités minières (ERBM)

* 1 031 078 heures d'insertion (soit l'équivalent de 641 équivalents temps plein) par 2 850 participants qui ont pu bénéficier de contrats de travail dans le cadre des clauses sociales dans les marchés publics.

* 23 personnes en situation de très

grande exclusion accompagnées dans le cadre du dispositif «Premières Heures», sas destiné aux personnes à la rue ou l'ayant connue. Volet de l'insertion professionnelle mais aussi accompagnement au projet logement, l'accès aux droits, aux soins...

Travailler en partenariat pour favoriser l'emploi

Renouvellement de la Convention avec France Travail visant à une approche et une prise en charge globale du demandeur d'emploi sur les champs professionnel et social.

Ce partenariat contient notamment le financement de 4 postes de conseillers France Travail dédiés à l'accompagnement des publics vers les métiers de l'autonomie (300 000 € du Département compensés intégralement par la CNSA)

Valoriser les acteurs de la filière agricole

25 000 € attribués pour l'organisation de Terre en Fête

ainsi que 53 330 € d'accompagnement en communication (affiches, programmes...). Les 7,8 et 9 juin 2024 à Tilloy-les-Moflaines. 500 exposants présentant les savoir-faire agricoles. 70 000 visiteurs attendus.

INSERTION ET CONTRATS AIDES Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

L'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté mobilisent de nombreux acteurs et diverses politiques publiques. Chef de file de l'action sociale, le Département dispose d'un rôle central dans la clarification des modalités de gouvernance et la coordination des acteurs. Il s'attache donc à assurer les liens et l'articulation au local, autour des MDS, comme au niveau départemental, entre les acteurs des solidarités pour assurer la complémentarité des interventions, favoriser l'interconnaissance et contribuer à l'émergence d'actions co-construites.

- Union Départementale des Associations Familiales UDAF62 35 000 €
- Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie du Pas-de-Calais CLCV 3 500 €
- BLANZY POURRE 8 250€
- Banque Alimentaire 160 000 €
- Secours Catholique 45 000 €
- Brisons les Silences Osons 15 000 €

- Secours Populaire 100 000€
- Restaurants du Cœur de la région Dunkerquoise, du calaisis, de l'audomarois et la Flandre intérieure 14 000€
8 associations pour un montant global de 380 750€

EDUCATION

Equiper régulièrement les collèges

1,13 millions € attribués pour le renouvellement de mobiliers scolaires et administratifs des collèges (restera à affecter 160 000 € pour les classes ULIS)

Collèges bénéficiaires du territoire de l'Artois :

F. Mitterrand, J. Bodel, M. Curie Ch. Péguy à Arras, JY Cousteau à Bertincourt, Des Marches de l'Artois à Marquion, J. Monnet à Aubigny et P. Neruda à Vitry.

Collèges bénéficiaires du territoire de l'Artois :

Mme de Sévigné à Auchel, J. Curie à Auchy-Les-Mines, Albert Debeyre à Beuvry, S. Signoret à Bruay, H. Wallon à Divion, J.Prévert à Houdain, M. Piquet à Isbergues, L. Lagrange à Lillers, du Pays de l'Alloeu à Laventie, A. France à Noeux-Les-Mines, B. Chochoy à Norrent-Fontes.

Collèges bénéficiaires du territoire de l'Audomarois :

P. Mendès France à Arques, J.Jaurès à Aire-Sur-La-Lys, Monsigny à Fauquembergues, A. Camus à Lumbres, de l'Esplanade à Saint-Omer.

Collèges bénéficiaires du territoire du Boulonnais :

P. Daunou et P. Langevin à Boulogne, du Caraquet à Desvres, J. Moulin à Le Portel, R. Salengro à Saint-Martin-Boulogne, A. Camus à Outreau, le Trion à Samer, P. Éluard à Saint-Étienne-Au-Mont, Pilâtre de Rozier à Wimille.

Collèges bénéficiaires du territoire du Calaisis :

Les Dentelliers et République à Calais, les Argousiers à Oye-Plage, les Quatre Vents à Guînes, J. Monnet à Coulogne, du Brédénarde à Audruicq.

Collèges bénéficiaires du territoire de Lens-Hénin :

D. Marcelle à Billy-Montigny, J-J. Rousseau, L. de Vinci et L. Pasteur à Carvin, A. Frank à Dourge, É. Zola à Fouquières-Lès-Lens, J. Macé, G.Philippe et F.Rabelais à Hénin-Beaumont, P. Duez à Leforest, J. de Saint-Aubert à Libercourt, Y. Gagarine à Montigny-En-Gohelle, P. Langevin à Rou-

vroy, J.Vilar à Angres, V.Hugo à Harnes, J.Jaurès à Lens, Descartes Montaigne et D.Darras-Riaumont à Liévin, B. Pascal à Mazingarbe, P. Brossolette à Noyelles-Sous-Lens, J.Rostand à Sains-En-Gohelle, Bracke-Desrousseaux à Vendin-Le-Vieil, L. Blum à Wingles.

Collèges bénéficiaires du territoire de Montreuillois :

M. Van der Meersch à Le Touquet, J.Prévert à Heuchin, du Bellimont à Pernes, des 7 Vallées à Hesdin, du Bras d'Or à Écuire, Pierre Cuallacci à Frévent, R. Salengro à Saint-Pol, G.de la Gorce à Hucqueliers.

Favoriser la sécurité routière chez les jeunes

Chaque jour sur le territoire départemental près de 28 000 élèves sont transportés pour se rendre dans leurs établissements scolaires. C'est pourquoi, depuis plusieurs années des ateliers d'éducation à la sécurité, à la citoyenneté et des exercices d'évacuation « transports attitude » sont organisés auprès des élèves. A cet égard, un partenariat éducatif, à hauteur de 25 125 €, est mis en place avec l'Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP 62).

Améliorer le cadre de vie des collégiens et collégiennes

Lens-Hénin : Méricourt – Collège Henri Wallon – réfection des sols des salles de classe en externat avec traitement dilatation pour 126 000 €.

Boulonnais : Outreau – Collège Albert Camus – création de bassin d'infiltration rétention pour 28 000€.

Participation financière entre le Département du Nord et le Département du Pas de Calais concernant les collèges publics

L'article L.213-8 du Code de l'éducation dispose que lorsque 10 % au moins des élèves d'un collège résident dans un autre département que celui dont relève l'établissement, une participation aux charges de fonctionnement peut être demandée au département de résidence. Sur la base des effectifs constatés à la rentrée scolaire 2022/2023, le nombre

d'élèves résidant dans le Département du Pas-de-Calais et fréquentant les collèges publics Albert Schweitzer à La Bassée, Henri Dunant à Merville et Jacques Prévert à Watten, situés dans le Nord, représente au moins 10 % de l'effectif de ces établissements.

Dès lors, le Département du Nord sollicite la participation du Département du Pas-de-Calais aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2022/2023 des collèges publics ci-après pour les élèves résidant dans le Département du Pas-de-Calais et fréquentant les collèges publics du Nord :

Aide départementale de 97 283.69 euros :
LA BASSEE Collège public Albert SCHWEITZER 45 188.57€

MERVILLE Collège public Henri DUNANT 9 866.50€

WATTEN Collège public Jacques PREVERT 42 228.62€

Concessions de logements par nécessité absolue de service et convention d'occupation précaire dans les établissements publics locaux d'enseignement

Pour répondre aux besoins résultant de la nécessité absolue de service ou de l'utilité de service, le Président du Conseil départemental autorise, par arrêté, les concessions de logement s'inscrivant dans ce cadre, préalablement validées par la Commission Permanente, et signe les titres d'occupation inhérents.

CULTURE

Développer la lecture publique dans les territoires

- Aide à la création de bibliothèque : 652 000 € pour le projet commun des communes d'Achicourt et Beaurains, 92 000 € pour le projet d'Annequin et 9 000 € pour celui de Locon.

- Aide à rénovation de bibliothèque : 104 405 € pour la commune d'Aix-Noulette
- Aide à l'équipement informatique : 6 829 € pour la commune d'Eperlecques

- Soutien à la réalisation d'un schéma intercommunal : 11 954 € à la Communauté de communes Osartis Marquion et 8 803 € à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

- Aide à l'acquisition de documents pour les bibliothèques (livres...)

* 56 752 € attribués aux bibliothèques

des communes du territoire de l'Arrageois (Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte, Bienvillers-au-Bois, Duisans, Izel-lès-Hameau, Magnicourt-en-Comte, Monchy-au-Bois, Mondicourt, Pas-en-Artois, Savy-Berlette, Tincques, Wanquetin, Brebières, Corbehem, Écourt-Saint-Quentin, Marquion, Oisy-le-Verger, Quéant, Vitry-en-Artois, Achicourt, Acq, Anzin-Saint-Aubin, Arras, Athies, Bailleur-Sir-Berthoult, Boiry-Sainte-Rictrude, Dainville, Feuchy, Monchy-le-Preux, Neuville-Saint-Vaast, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas-Lez-Arras, Wancourt)
18 655 € attribués aux bibliothèques intercommunales de l'Arrageois des Communautés de Communes Campagnes de l'Artois, Sud-Artois et Osartis-Marquion.

* 59 390 € attribués aux bibliothèques des communes du territoire de l'Artois (Béthune, Beuvry, Billy-Berclau, Blessy, Bruay-la-Buissière, Calonne-sur-la-Lys, Cuinchy, Douvrin, Estrée-Blanche, Festubert, Givenchy-lès-la-Bassée, Gonnehem, Hersin-Coupigny, Hesdigneul-lès-Béthune, Isbergues, Labeuvrière, Labourse, La Comté, Lambres, Lapugnoy, Lillers, Lorgies, Mont-Bernanchon, Norrent-Fontes, Ourton, Rebreuve-Ranchicourt, Richebourg, Robecq, Ruitz, Sailly-Labourse, Saint-Floris, Saint-Hilaire-Cottes, Verquigneul, Verquin, Vermelles, Violaines, Fleurbaix, Laventie, Sailly-sur-la-Lys).

* 27 960 € attribués aux bibliothèques des communes du territoire de l'audomarois (Aire-sur-la-Lys, Arques, Avroult, Bomy, Campagne-lès-Wardrecques, Clairmarais, Ecques, Éperlecques, Enquin-lez-Guinegatte, Fauquembergues, Fléchin, Helfaut, Huringhem, Mentque-Nortbécourt, Moulle, Roquetoire, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Serques, Théroutanne, Tournehem-sur-la-Hem, Wittes).

40 000 € attribués aux bibliothèques intercommunales de l'Audomarois : Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer et de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

* 33 060 € attribués aux bibliothèques des communes du territoire du Boulonnais (Boulogne-sur-Mer, Condette, Le Portel, Nesles, Neufchatel-Hardelot, Outreau, Saint-Étienne-au-Mont, Wimille, Colombert, Desvres, Longfosé, Quesques, Wirwignes, Bazinghen, Ferques, Landrethun-le-Nord, Marquise, Rinxent, Saint-Inglevert).
1 500 € attribués aux bibliothèques intercommunales du Boulonnais : Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

* 19 938 € attribués aux bibliothèques des communes du territoire du Calaisis (Coulonne, Les Attaques, Pihen-lès-Guînes, Sangatte, Audruicq, Oye-Plage, Recques-sur-Hem, Ruminghem, Alembon, Andres,

Bouquehault, Fiennes, Guînes, Nielles-lès-Ardres).
15 000 € attribués aux bibliothèques intercommunales du Calaisis : Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mer.

* 91 266 € attribués aux bibliothèques des communes du territoire de Lens-Hénin (Aix-Noulette, Angres, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Éleudit-Leauwette, Fouquières-lès-Lens, Grenay, Harnes, Hulluch, Lens, Liévin, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Meurchin, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, Souchez, Vendin-le-Vieil, Villers-au-Bois, Vimy, Bois-Bernard, Carvin, Courcelles-lès-Lens, Courrières, Drocourt, Hénin-Beaumont, Leforest, Libercourt, Rouvroy).

30 000 € attribués aux bibliothèques intercommunales de Lens-Liévin : Communautés d'Agglomérations Hénin-Carvin et Lens-Liévin et 7 500 € attribués pour l'Aide à la constitution du fonds initial pour les bibliothèques à Oignies.

* 7 285 € attribués aux bibliothèques des communes du territoire du Montreuillois-Ternois (Auchy-lès-Hesdin, Buire-le-Sec, Campagne-lès-Hesdin, Hesdin, Saint-Josse, Fruges, Hucqueliers, Verchocq).

38 875 € attribués aux bibliothèques intercommunales du Montreuillois-Ternois : Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois et Communauté de Communes du Ternois.

COMMUNICATION

Soutenir le développement d'événements pour le rayonnement départemental

31900 € pour soutenir le développement associatif dans le cadre de la politique événementielle.

Boulonnais : 3900 € pour la fête de la flottille et du patrimoine maritime – Commune de Le Portel

2000€ pour Festi'Caps – Association les Plaisanciers d'Audinghen

6000€ ChtarWars 4 – Association Star Wars Côte d'Opale

Montreuillois/Ternois : 5000 € pour le salon d'art animalier et congrès des bécassiers – CNB62

Association Départemental du club national des bécassiers du Pas-de-Calais

1000€ Course de caisses à savon Embry – association Les Chtis freinetard

3000€ Spectacle son et lumière « le prisonnier du temps » – association Mise en scène et cie

Hénin-Carvin : 6000€ pour HB Plage

2024 – Commune d'Hénin-Beaumont
Audomarois : 5000€ Hungry Color festival – délégation locale de Saint-Omer Croix Rouge

CULTURE

Partenariat du Département au Festival de la côte d'Opale du 9 au 13 juillet 2024

Depuis près de 50 ans, le Festival de la Côte d'Opale s'est imposé comme un rendez-vous incontournable dans le paysage culturel et événementiel du Pas-de-Calais. Il s'agit d'un festival de musiques actuelles (chanson française, jazz).

Attribution de 35 500 € d'aides matérielles et financières pour la 48ème édition du Festival de la Côte d'Opale qui se déroulera du 9 au 13 juillet 2024.

500 places réservées aux jeunes accueillis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance et hébergés dans les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) soient 25 places par établissement aux 20 MECS du département.

CULTURE

Accompagner les acteurs de la Culture

Le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage. Les contrats territoires lecture (CTL) sont des leviers essentiels de la politique de développement de la lecture publique partagée de l'État.

ESS

Soutenir l'Économie Sociale et Solidaire

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), fortement ancrée dans le Pas-de-Calais, se traduit par une autre façon d'entreprendre, de produire et de répartir les richesses, les services et les biens, en

replaçant l'Homme et les territoires au cœur des priorités. Implanté dans la région depuis plus de 30 ans, issu de l'économie sociale et solidaire, le réseau des Cigales permet aux citoyens de s'impliquer concrètement dans la création d'initiatives locales porteuses de valeurs sociétales visant à la durabilité de leurs territoires. Ce réseau de finance solidaire permet aux habitants du Pas-de-Calais de s'impliquer en apportant leur épargne dans des initiatives à vocation solidaire et écologique. Le partenariat s'articulera autour d'actions de sensibilisation, d'animation d'ateliers « pour aller plus loin » et de rencontres « Entr'Citoyens » afin de favoriser les investissements et accompagnements des porteurs d'initiatives par des citoyens habitants leurs lieux de vie et agissant pour un développement local durable de leur territoire. 11 000 € accordés

Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire 2024

L'association « Acteurs Pour une Économie Solidaire » APES, accompagne depuis 2001, les acteurs économiques privés et publics dans la mise en œuvre de politiques et d'activités solidaires sur les territoires des Hauts-de-France. Au titre de l'année 2024, l'association « Acteurs Pour une Économie Solidaire » (APES) propose des actions :

- Les « Petits Déj » thématiques pour de l'apport théorique et l'échange de pratiques d'ESS ;
- Les ateliers de co-développement pour des porteurs de projet en création ou en développement d'actions ;
- Soutenir les acteurs en situation de fragilité ;
- Accompagner les acteurs dans l'évolution de leurs pratiques internes ;
- Soutiens aux initiatives départementales, dynamiques collectives et groupes de travail.

Il est décidé de soutenir l'APES à hauteur de 49 500€.

Renforcement de l'animation du réseau des SCIC du Pas-de-Calais

Les acteurs de l'ESS participent à transformer des initiatives individuelles ou collectives en levier de développement du territoire. Ils conjuguent une production économique avec un objectif d'intérêt général et sont nombreux à engager des dynamiques collectives citoyennes

qui participent au développement soutenable du Pas-de-Calais. Le modèle de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) leur permet d'associer les parties prenantes publiques et privées au service de l'intérêt général. C'est pourquoi le 22 mars 2021, le Département du Pas-de-Calais a souhaité soutenir les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC). La SCIC « Cliss XXI », 1ère SCIC du Pas-de-Calais et des Hauts-de-France, créée en 2004, propose un service informatique en logiciel libre et contribue à mutualiser les besoins des acteurs en leur offrant des solutions conviviales adaptées ; elle a une expérience de mise en réseau autour de l'outil numérique. Forte de ses 20 années d'existence, la SCIC « Cliss XXI » est régulièrement consultée par les acteurs de l'ESS sur ses modes de gouvernance et son modèle de société coopérative qui remet l'humain au centre de l'organisation. Elle participe ainsi à accompagner le développement des SCIC émergentes en renseignant et en aidant les porteurs de projets. Elle mobilise ses ressources au profit de l'« écosystème » des SCIC.

Il est décidé de soutenir la SCIC « Cliss XXI » à hauteur de 17 500€.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Développer les aires de co-voiturage

78 sites de covoiturage ont été identifiés comme pertinents dans le Pas-de-Calais pour répondre aux besoins. A ce jour, 60 % des aménagements ont été réalisés, soit 47 aires de covoiturage représentant près de 1930 places.

L'aire de covoiturage de Liévin - Aix-Noulette, située au niveau de l'échangeur 6.2 de l'A26, a été réalisée en 2019 par la SANEF sur un terrain départemental. Le taux de remplissage est supérieur à 80 % pour les 56 places de parking, avec régulièrement des pics de fréquentation. La SANEF propose de doubler la capacité de l'aire, par une extension de 56 places, portant ainsi à 112. Par ailleurs, une extension ultérieure de 30 places sera encore possible, selon les futurs taux de fréquentation.

Le Département apporte le foncier et assure l'entretien ultérieur de l'aire. Dans le cadre du contrat de territoire avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, il est décidé d'acquérir 3 emprises foncières, d'une superficie de 7 009 m², propriétés de la CALL, sur la commune d'Aix-Noulette, pour un coût de 12 617 €.

Renforcer la sécurité sur les routes

6,9 millions € sont affectés pour des travaux de maintenance sur les routes départementales en milieu urbain (dans les communes) :

* 2,8 millions € pour les opérations directement sous maîtrise d'ouvrage du Département.

* 2,6 millions € pour les opérations de sécurité sous maîtrise d'ouvrage des communes.

* 1,5 millions € de participation du Département à la maîtrise d'ouvrage des partenaires en milieu urbain.

Type de travaux : aménagements de carrefour, sécurisation, chemins piétonniers, voies vertes, feux intelligents, bordurations, trottoir, couches de roulement...

Communes accompagnées :

Affringues, Arques, Audrehem, Audruicq, Avesnes-Le-Comte, Avion, Bailleulmont, Bapaume, Barly, Bermicourt, Béthonsart, Bihucourt, Boubers-Sur-Canche, Brimeux, Buire-Le-Sec, Camblain-Châtelain, Campigneulles-Les-Petites, Cavron-Saint-Martin, Contes, Coulomb, Dainville, Équirre, Estrée, Fillières, Fontaine-Lès-Hermans, Groffliers, Hameincourt, Hauteville, Herlin-Le-Sec, Heuringhem, Huby-Saint-Leu, Humerœuille, La Cauchie, La Calotterie, La Loge, La Madelaine-Sous-Montreuil, Laïres, Le Sars, Ligny-Saint-Flochel, Linzeux, Magnicourt-En-Comté, Marest, Meurchin, Nédonchel, Nielles-Lès-Ardres, Oignies, Oppy, Penin, Pihen-Lès-Guînes, Ramecourt, Rang-Du-Fliers, Rebreviette, Rémy, Roussent, Ruitz, Sains-Lès-Pernes, Sainte-Marie-Kerque, Saint-Folquin, Saint-Laurent-Blangy, Sangatte Blériot-Plage, Savy-Berlette, Tilly-Capelle, Villers-L'hôpital, Vis-En-Artois, Warlus, Wicquinghem, Zutkerque, Ablainzeville, Avondance, Blessy, Calais, Coullemont, Enquin-Lez-Guinegatte, Frévin-Capelle, Haute-Avesnes, Hendecourt-Lès-Cagnicourt, Les Attaques, Lumbres, Maintenay, Nesles, Nordausques, Nuncq-Hautecôte, Selles, Verton ;

VOIRIE DEPARTEMENTALE

Adapter le réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers

Dans le cadre d'un dialogue avec la commune d'Haisnes, il est décidé de la réfection avec un chantier de réparation de l'ouvrage 1100 de la RD947 pour 350 000€.

VOIRIE DEPARTEMENTALE
Audomarois – Canton Lumbres
Rapport 11 RD 192 Aménagement de
chaussée à Wavrans-sur-l'Aa projet de
dépense foncière
Projet d'aménagement de chaussée le
long de la RD192 à Wavrans-sur-l'AA, avec
une dépense foncière de 1 266€ pour l'ac-
quisition de parcelles.

AFFAIRES FONCIERES GESTION DU PATRI-
MOINE ET CONTENTIEUX
Audomarois – Canton Saint-Omer
Rapport 12 Renouvellement de la conven-
tion concernant les travaux connexes
à l'aménagement foncier de MENTQUE
NORTBECOURT
Création et renforcement de voiries,
création de fossés de rétention et bassin
avec la mise en place de haies, fascines
et bandes enherbées pour un montant
de 450 092€ à l'AFAPAF de Mentque-Nor-
bécourt.

AMENAGEMENT RURAL ET AGRICULTURE

Soutenir l'investissement des territoires ruraux

Prolongation des délais de réalisation de
travaux, les propositions se répartissent
ainsi :

- 61 prolongations jusqu'au 31 décembre
2024

- 19 prolongations jusqu'au 31 décembre
2025

ENVIRONNEMENT

Agir pour le climat au sein de l'administration départe- mentale

Le Plan de Déplacement de l'Administra-
tion (PDA) du Département constitue à la
fois un levier important de réduction des
émissions de polluants atmosphériques
et un élément-clé de conduite du chan-
gement au sein de l'administration dé-
partementale.

Des premières actions fortes ont émergé
dès les premières années de mise
en oeuvre avec par exemple la création
d'une communauté d'agents du Départe-
ment sur le site de covoiturage, des
stages de remise en selle encadrés par
l'Association Droit Au Vélo (ADAV), l'accès
au télétravail à l'ensemble des agents,
l'usage de Vélos à Assistance Electrique
(VAE) pour les déplacements profession-
nels sur l'Arrageois ou la mise en place
du forfait « mobilités durables ».

Dans le bilan 2023 on constate notam-
ment une augmentation constante du
nombre de demandes au titre du forfait
mobilité durable (+ 31 %) et des usages

de la visioconférence en constante aug-
mentation – 62 espaces de visioconfé-
rence disponibles sur les différents sites
départementaux (+ 9 espaces par rapport
au bilan 2022).

ENVIRONNEMENT

La qualité de l'air constitue un enjeu majeur de santé publique

La qualité de l'air constitue un enjeu
majeur de santé publique. Ainsi, chaque
année, selon Santé Publique France, 40
000 personnes décèdent d'une mauvaise
qualité de l'air en France (environ 6500
en Hauts-de-France). Ce qui place la pol-
lution atmosphérique comme la seconde
cause de mortalité « environnementale
» en France derrière le tabagisme et de-
vant l'alcoolisme.

Pour réduire l'exposition de la population
aux nuisances atmosphériques, l'Etat doit
établir un Plan de Protection de l'Atmos-
phère (PPA) dans les territoires les plus
densément peuplés (agglomérations de
plus de 250 000 habitants) ou dans les
zones où les normes de qualité de l'air
ne sont pas respectées ou risquent de ne
pas l'être. Un avis favorable a été émis
sur ce nouveau PPA.

Liste de communes du Département du
Pas-de-Calais concernées par le nouveau
PPA : Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Aire-
sur-la-Lys, Aix-Noulette, Allouagne, Ames,
Amettes, Angres, Annay, Annequin, An-
nezin, Auchel, Auchy-au-Bois, Auchy-les-
Mines, Avion, Bajus, Barlin, Bénifontaine,
Béthune, Beugin, Beuvry, Billy-Berclau,
Billy-Montigny, Blessy, Bois-Bernard,
Bourecq, Bouvigny-Boyeffles, Brebières,
Bruay-la-Buissière, Bully-les-Mines, Bur-
bure, Busnes, Calonne-Ricouart, Calonne-
sur-la-Lys, Camblain-Châtelain, Cambrin,
Carency, Carvin, Cauchy-à-la-Tour, Cau-
court, Chocques, La Comté, Corbehem,
Courcelles-lès-Lens, Courrières, La Cou-
ture, Cuinchy, Diéval, Divion, Dourges,
Douvrin, Drocourt, Drouvin-le-Marais,
Ecquedecques, Éleu-dit-Leauwette,
Essars, Estevelles, Estrée-Blanche,
Estrée-Cauchy, Évin-Malmaison, Fer-
fay, Festubert, Fleurbaix, Fouquereuil,
Fouquières-lès-Béthune, Fouquières-
lès-Lens, Fresnicourt-le-Dolmen,
Gauchin-Légal, Givenchy-en-Gohelle,
Givenchy-lès-la-Bassée, Gonnehem,
Gosnay, Gouy-Servins, Grenay, Guarbec-
que, Haillicourt, Haisnes, Ham-en-Ar-
tois, Harnes, Hénin-Beaumont, Hermin,
Hersin-Coupigny, Hesdigneul-lès-Bé-
thune, Hingés, Houchin, Houdain, Hul-
luch, Isbergues, Labeuvrière, Labourse,
Lambres, Lapugny, Laventie, Lefor-
rest, Lens, Lespesses, Lestrem, Lières,
Liettres, Liévin, Ligny-lès-Aire, Liners,

Linghem, Locon, Loison-sous-Lens,
Loos-en-Gohelle, Lorgies, Lozinghem,
Maisnil-lès-Ruitz, Marles-les-Mines,
Mazingarbe, Mazinghem, Méricourt,
Meurchin, Mont-Bemanchon, Mon-
tigny-en-Gohelle, Neuve-Chapelle,
Noeux-les-Mines, Norrent-Fontes,
Noyelles-Godault, Noyelles-lès-Ver-
melles, Noyelles-sous-Lens, Obtinghem,
Oignies, Ourton, Pont-à-Vendin, Quem-
estède, Rebreuve-Ranchicourt, Rely,
Richebourg, Robecq, Rombly, Roquetoire,
Rouvroy, Ruitz, Sailly-Labourse, Sailly-
sur-la-Lys, Sains-en-Gohelle, Saint-Flo-
ris, Saint-Hilaire-Cottes, Saint-Venant,
Sallaumines, Serins, Souchez, Vaudri-
court, Vendin-lès-Béthune, Vendin-le-
Vieil, Vermelles, Verquigneul, Verquin,
Vieille-Chapelle, Villers-au-Bois, Vimy.

TOURISME

Développer les partena- riats touristiques pour va- loriser la #Destination 62

APF pour l'animation du label « Tourisme et handicap »

4 200 établissements en France sont
porteurs de cette marque, plus de 200
dans les Hauts-de-France et une cin-
quantaine dans le Pas-de-Calais (équi-
pements touristiques publics ou privés,
hébergements, restaurants...). En 2023, 9
nouvelles structures ont été labellisées
(dont la Tour de l'Horloge de Guînes ou la
Maison du Marais à Saint-Martin-lez-Ta-
tinghem) et plus récemment le front de
mer et le camping municipal de Calais.
Pour une plage il s'agit de disposer de
rampes d'accès au sable, tapis d'accès à
la mer et mise à disposition de « Tiralo
»...

Ce label est national mais les Départe-
ments ont été appelés en soutien pour
l'animation, suite au désistement de
l'Etat.

20 000 € sont attribués.

Accueil Paysan

Association nationale composée d'agri-
culteurs engagés pour l'agriculture
paysanne et un tourisme solidaire. Les
activités sont multiples : hébergement
touristique, accueil d'enfants, accueil so-
cial, vente ou dégustation de produits de
la ferme, activités en lien avec le monde
rural et l'agriculture.

Au niveau national le réseau compte 900
adhérents, 49 dans les Hauts-de-France
et 19 dans le Pas-de-Calais.

8 000 € accordés notamment pour déve-
lopper l'accueil de cyclotouristes en lien
avec Pas-de-Calais tourisme et le label «
Accueil Vélo ».

Réseau « A la rencontre de nos fermes »

Rassemble différents réseaux de diversi-

fication portés par la Chambre d'Agriculture (Bienvenue à la ferme, Anniversaires à la ferme, Médiation animale et des « Vacances à la ferme » qui est dédié à l'accueil pour des jeunes de l'aide sociale à l'enfance). 106 membres dans le Pas-de-Calais. 5 000 € attribués.

JEUNESSE

Soutenir les départs en vacances pour les JOP Paris 2024

Le dispositif « Sac Ados », à travers un projet de vacances, permet aux jeunes de vivre une expérience d'autonomie, de mobilité, de vivre-ensemble. Engagé dès la première heure, le Département s'est fortement mobilisé aux côtés du Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques pour que les jeux de Paris 2024 soient une fête populaire pour tous. le Département accompagne le jeune volontaire, sur l'aspect financier et en complément de l'aide méthodologique et structurante des partenaires associés, d'un carnet de chèques vacances d'une valeur de 200 € pour les jeux Olympiques et 250 € pour les jeux Paralympiques. Le jeune spectateur bénéficie d'un carnet de chèques vacances d'une valeur de 150 €.

SPORT

JO 2024, animation du village itinérant « Pas-de-Calais, terre de sports »

Dans 9 communes du département du 6 avril au 25 mai 2024, un village sportif itinérant, gratuit et en accès libre s'organisera avec des animations sportives et festives. A ce titre, des associations interviennent à titre gracieux pour différentes activités :

- para judo avec la ligue des Hauts-de-France de judo
 - tennis fauteuil avec la ligue des Hauts-de-France de tennis
 - para tennis de table avec l'association sportive de tennis de table Béthune-Bruay
 - breakdance avec l'association « ricochets d'Auchel »
 - breakdance avec le collège Val d'Authie d'Auxi le Château
 - breakdance avec l'association « School Hersin »
-
-

FINANCES ET BUDGET

Garantir les emprunts des acteurs du logement

Construction par Flandre Opale Habitat pour financer la construction de 11 logements rue du Général Partoneaux à Etaples.

Acquisition par SA d'HLM Norevie 18 logements rue d'Inchy à Marquion.

Construction par Habitat Hauts-de-France de 6 logements PLS rue Pierre Ledent à Montreuil-sur-Mer.

Construction par SA d'HLM Clésence de 2 logements PLS impasse Kennedy à Oignies.



Notre actualité

Des moyens adaptés pour la prise en charge psychiatrique !

La question de la prise en charge psychologique, celle du mal être, notamment chez les jeunes, et de la psychiatrie sont rarement évoquées alors que les indicateurs se sont dégradés, particulièrement depuis la période du Covid. **Si les besoins sont grandissant, les moyens sont eux en constante diminution ce qui pose de véritables problèmes dans notre département.**

Le nombre de lits en soins psychiatriques est en moyenne en France de 137 pour 100 000 habitants mais il n'est que de 127 dans le Pas-de-Calais alors que la situation sanitaire et sociale est particulièrement difficile.

Les responsables d'Unités de santé mentale et d'addictologie ne cessent de déplorer le nombre de postes vacants dans leur service pouvant aller jusqu'à 50%, comme c'est le cas à Calais. Depuis le 17 mai le personnel du service de pédopsychiatrie de l'hôpital de

Lens est en grève faute de moyens suffisants pour travailler ; L'effectif médical devrait être de 8 soignants pour accompagner les 2 400 adolescents et familles suivies ; Ils ne sont qu'1,6 Equivalent Temps Plein, comme l'a récemment relaté le journal La Voix du Nord.

Dans le département, les délais de prise en soin par un psychologue en Centre Médico-Psychologique peuvent aller jusqu'à 12 mois... Si l'hôpital public est épuisé c'est aussi le cas de la psychiatrie.

En 20 ans, 20% des lits en psychiatrie ont été fermés ce qui n'est pas sans conséquence pour les établissements médicosociaux, du champ du handicap en particulier, qui doivent de fait accueillir des résidents inadaptés à leur structure. Cela les met en grande difficulté dans leur fonctionnement. De même, la dégradation de la prise en charge des soins en santé mentale en milieu ouvert complique

considérablement l'intervention à domicile sur le champ social.

Au final, nous arrivons à des situations inextricables où des personnes souffrant de troubles psychologiques ne se voient pas offrir de solution d'accueil adaptée et vivent à domicile sans véritable suivi médical spécialisé, au désespoir de familles désemparées.

Lors du dernier Conseil Départemental, les élus du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ont officiellement saisi le gouvernement sur ce problème qui nous concerne tous. Il est grand temps d'agir !

Mireille HINGREZ-CEREDA,
Présidente du Groupe Socialiste,
Républicain et Citoyen.